



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Séance du 12 septembre 2016

Mairie du 3^{ème} arrondissement

Étaient présents :

Pierre AIDENBAUM, Marie-Laure HAREL, Patrick BADARD, Nicole BISMUTH-LE CORRE, Gauthier CARON-THIBAUT, Laurence GOLDGRAB, Laurence HUGUES, Yves PESCHET, Quentin PICQUENOT, Benoît SOLÈS, Sylviane TROPPER, Christine FREY.

Absents ayant donné pouvoir :

Benjamin DJIANE (à Christine FREY).

Absents :

La séance est ouverte.

Pierre AIDENBAUM propose de démarrer la séance. Il indique que le Conseil n'a pas à examiner de vœu des conseils de quartier.

Il annonce le décès de M. Jacques DOMINATI le 8 septembre 2016 et donne lecture du communiqué qu'il a fait paraître au nom du Conseil d'arrondissement :

« C'est avec émotion que j'apprends le décès de Jacques DOMINATI, qui avait été mon prédécesseur à la Mairie du 3e arrondissement de Paris entre 1983 et 1995. Même si je ne partageais pas ses idées, son engagement dans la Résistance inspire le respect et témoigne de son esprit patriotique.

J'adresse, au nom du Conseil municipal du 3e et en mon nom personnel, à ses enfants et à ses proches, mes sincères condoléances. »

1. 03-2016-81 Désignation du secrétaire de séance.

Pierre AIDENBAUM désigne Christine FREY comme secrétaire de séance.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité.

2. 03-2016-87 Approbation de l'ordre du jour complémentaire en procédure d'urgence.

Pierre AIDENBAUM rappelle que l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'arrondissement a la charge est présenté chaque année. Une délibération est envoyée au Conseil par la Ville de Paris, mais pour des raisons juridiques, la mairie du 3e doit créer une délibération propre. Cette délibération, similaire à celle de la Ville de Paris, a été omise dans l'ordre du jour initial et figure donc dans un ordre du jour complémentaire.

Pierre AIDENBAUM en demande l'adoption.

L'ordre du jour complémentaire est adopté à l'unanimité.

3. 03-2016-89 Approbation de l'ajout d'un vœu déposé séance tenante.

Pierre AIDENBAUM indique qu'il s'agit d'un vœu relatif à la dénomination d'un espace Elie Wiesel dans le 3e arrondissement de Paris. Ce vœu sera présenté par le maire au nom de la majorité municipale.

L'ajout du vœu est approuvé à l'unanimité.

4. 03-2016-82 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement réuni en formation de CICA du 15 juin 2015.

Pierre AIDENBAUM propose d'approuver ce PV oublié.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

5. 03-2016-83 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement réuni en formation de CICA du 2 mai 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

6. 03-2016-84 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

7. 03-2016-85 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 31 mai 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

8. 03-2016-86 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement réuni en formation de CICA du 20 juin 2016.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

9. Communication relative à la rentrée scolaire.

Yves PESCHET rappelle que la rentrée scolaire a eu lieu jeudi 3 septembre pour les élèves des 1^{er} et 2nd degrés. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions, puisque les travaux effectués dans un grand nombre d'écoles ont tous été livrés à temps. La rénovation complète des sanitaires de Vaucresson a par exemple été réalisée, dans le cadre du programme de rénovation totale des sanitaires de toutes les écoles. Seules trois écoles restent à rénover.

Le suivi des effectifs a également été réalisé, qui présente des difficultés en maternelle. Le contact avec les parents d'élèves et les directions d'écoles a été établi le jour de la rentrée et dans les jours suivants avec Monsieur le Maire et Madame le Député.

Yves PESCHET souligne qu'en 2016, malgré deux fermetures de classes, on constate encore une baisse du nombre moyen d'élèves en maternelle. 762 enfants ont été accueillis en maternelle, contre 1260 en élémentaire. La moyenne des effectifs se situe donc entre 24 et 26 élèves par classe en élémentaire, mais elle se situe à des niveaux inférieurs en maternelle dans certaines écoles. La situation expose donc à de nouvelles fermetures de classe dans l'arrondissement si le mouvement tend à se confirmer à la rentrée prochaine. La situation est d'autant plus délicate à gérer qu'il s'agit de définir si cette baisse est une tendance lourde, à long terme, ou s'il s'agit d'une baisse circonstancielle sur quelques années.

Yves PESCHET ajoute qu'il faut en outre anticiper les nombreuses créations de logement à venir dans les 3 à 4 prochaines années. Le risque est grand, sans anticipation, que l'Éducation nationale ferme de nombreuses classes, qui sont ensuite difficiles à faire rouvrir. Il est donc de la responsabilité de la municipalité de définir une stratégie pour éviter une gestion sans boussole de la politique scolaire, de la création de bâtiments et de la gestion du personnel.

Yves PESCHET souligne qu'il s'agissait de la première rentrée post-attentats, ce qui a donné une importance particulière aux consignes de sécurité, engendrant parfois des tâtonnements dans l'application des mesures. Certaines écoles ont péché par excès de zèle, mais les procédures ont été affinées et les sorties se font aujourd'hui de façon normale, quoiqu'un peu ralenties. La mairie a fourni les moyens, quand cela était nécessaire, de bien réguler les sorties de classes. Les directions d'écoles et d'établissements secondaires seront reçues le 13 septembre par la municipalité sur les questions de sécurité.

Pierre AIDENBAUM souligne que les problèmes étaient minimes et ont rapidement été réglés. Il rappelle que les parents eux-mêmes ont parfois fait preuve d'un manque de bonne volonté pour faciliter les sorties. Plusieurs réunions avaient eu lieu avant la fin de l'année scolaire avec le rectorat et la préfecture de police afin de mettre en place les mesures de sécurité. Ces mesures sont désormais applicables, et doivent être appliquées de manière différenciée en fonction des lieux. Le bâti du 3e arrondissement est en effet souvent un ancien et classé.

Pierre AIDENBAUM revient sur la gestion des effectifs. Il rappelle qu'après une vague d'ouvertures de classes il y a 8 ans, l'évolution est actuellement à la baisse des effectifs. Cette baisse est généralisée (2 000 enfants de moins en maternelle sur l'ensemble de la Ville de Paris) et se vérifie aussi dans le secteur privé. De trois à quatre projets de nouveaux logements sociaux dans l'arrondissement devraient voir le jour dans les années à venir, et pourraient peser sur les effectifs scolaires.

5. Communication « Le Statut de Paris »

Pierre AIDENBAUM expose le dossier de la réforme du statut de Paris, comprenant notamment le rapprochement des 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements. Ce projet de loi a été

approuvé par le conseil des Ministres le 3 août 2016, il viendra en discussion au Sénat le 11 octobre 2016. Il espère donc que la loi pourra être votée avant la fin de l'année 2016.

Pierre AIDENBAUM rappelle que la réforme comporte trois axes principaux : la fusion de la Ville et du département de Paris ; une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et la Ville ; le regroupement des arrondissements du centre. Dès octobre 2015, un groupe de travail composé de représentants de tous les groupes politiques présents au Conseil de Paris, des maires d'arrondissement, de la préfecture de région et de la préfecture de police, a formalisé les orientations sous la forme de quatre vœux votés au Conseil de Paris.

Pierre AIDENBAUM ajoute que le rapprochement des quatre arrondissements du centre de Paris est une réponse à la demande du Conseil constitutionnel, datant de 2011, motivée par le défaut de répartition de population dans les arrondissements, induisant un manque de représentativité au niveau du Conseil de Paris. Une première réforme est intervenue en 2013, appliquée en 2014, sur une modification du nombre des élus du centre (deux élus en moins dans le 1er, un en moins dans le 4e et un en moins dans le 2e ; le 3e n'ayant pas eu à subir de modification du nombre de ses élus, parce qu'il est le plus peuplé des 4 arrondissements centraux).

Pierre AIDENBAUM explique que la réforme sera neutre d'un point de vue politique puisqu'il y aura comme actuellement 8 élus au Conseil de Paris pour les arrondissements fusionnés, mais la représentation politique et l'organisation administrative s'en trouveraient simplifiées : un seul maire, un seul conseil d'arrondissement, une seule direction générale des services. Le regroupement serait mis en place à partir des élections municipales de 2020. La nouvelle circonscription représenterait 105 000 habitants, ce qui la place encore dans la moyenne basse des arrondissements. Le nombre de conseillers d'arrondissement passera de 48 à 24.

La réforme devrait permettre de répondre plus efficacement aux demandes des habitants. Le regroupement s'entend de pair avec un renforcement du pouvoir des mairies d'arrondissement. La réforme énumère un certain nombre de compétences qui seront dévolues aux mairies d'arrondissement. Pierre AIDENBAUM cite en particulier la gestion et signature des contrats d'occupation des équipements de proximité. D'autres services reviennent à la main des mairies d'arrondissement, notamment la délivrance des titres d'identité.

Pierre AIDENBAUM indique que le texte une fois voté sera mis en œuvre de manière concertée avec les élus et les Parisiens. La concertation prendra la forme d'une conférence des arrondissements réunissant les élus des arrondissements du centre. Elle sera mise en place avant la fin 2018. Elle aura en charge de définir la réorganisation des services administratifs et d'accueil des usagers ; la mise en place des nouveaux services ; le choix de la mairie où siègera le maire et le nouveau conseil d'arrondissement ; le nouvel usage des locaux libérés.

Pierre AIDENBAUM ajoute que des réunions publiques seront organisées tout au long du processus de réforme. Il rappelle que le texte de loi est disponible pour lecture. Il insiste sur le fait que l'effort de déconcentration parisien se poursuit dans cette réforme. Les deux points centraux sont à ses yeux que les mairies d'arrondissement, sans être des mairies de plein exercice, se verront attribuer de nouvelles compétences qui réduiront les contraintes de gestion. L'exemple de la gestion des terrasses, qui revient actuellement à l'Hôtel de Ville, est suffisamment explicite.

Marie-Laure HAREL rappelle que la concertation n'en a pas été une dans les faits, puisque la marge de négociation était limitée. Le projet, qui a un impact important, n'a fait l'objet d'aucune étude juridique, a été inscrit précipitamment à l'ordre du jour des discussions au Sénat, alors que la date d'application est 2020. Elle estime que le projet n'est donc pas impartial sur le plan politique, qu'il créerait une importante entité électorale favorable aux socialistes en asphyxiant le 1er arrondissement et en empêchant les progressions électorales du 4e. Les simplifications administratives induites ainsi que les économies restent floues. Elle rappelle que la proximité de la Mairie est très importante dans les petits arrondissements, qui ont des airs de « village ». Cela fait partie du charme de Paris et de son histoire et devrait prévaloir sur la nécessité d'arrondissements absolument équilibrés.

Pierre AIDENBAUM rappelle simplement que le regroupement n'émane pas d'une demande des arrondissements mais d'une injonction du Conseil constitutionnel. Il rappelle que la réforme du statut de Paris par la loi Defferre en 1982 comptait déjà 17 arrondissements. Cette répartition avait été refusée à l'époque au cours du débat parlementaire, mais elle avait été envisagée. En toute logique, si les arrondissements ont vocation à rester des « villages », le maire du 15e, qui est aussi député, devrait proposer une scission de son arrondissement en plusieurs petites entités.

Pierre AIDENBAUM refuse d'entendre critiquer la concertation, qui a été menée correctement. Il rappelle que le groupe Les Républicains a délibérément décidé de ne plus y participer ; l'UDI a en revanche maintenu sa représentation, sans abandonner les points de négociation qui lui tiennent à cœur. Les Républicains au contraire mènent une politique de la chaise vide, sans faire de proposition. Il rappelle que Les Républicains sont majoritaires au Sénat, il leur sera donc loisible de porter leurs propositions au moment du débat parlementaire.

Marie-Laure HAREL souligne qu'elle n'est pas opposée par principe aux grands arrondissements, mais estime que le 3e arrondissement est différents du 15e. Tous les arrondissements n'ont pas vocation à être identiques, et le 15e est un grand arrondissement pour des raisons historiques. Elle défend la qualité de vie et la proximité qui sont propres au 3e.

Yves PESCHET rappelle que le statut de Paris est un produit de l'histoire, marqué notamment par la méfiance du pouvoir d'État vis-à-vis de la Ville de Paris et de son peuple, révolutionnaire dans l'âme. Le retrait du pouvoir de police à la Ville découle de cette histoire. La réforme actuelle recouvre des enjeux du même ordre, à savoir comment prendre davantage en compte la gestion des aspirations de la population dans le contexte actuel. La réforme ne doit pas être réduite à une chicane entre intérêts particuliers et intérêts partisans ; elle recouvre au contraire la grande question de l'histoire de Paris et de la prise en compte des droits de la Ville à l'égal des autres communes du pays.

Pierre AIDENBAUM rappelle à ce sujet que la préfecture de Police emploie à ce jour 1 200 personnes, payées par la Ville de Paris, mais placées sous commandement de la préfecture de Police. Cette anomalie est soulevée dans la réforme. Ces personnels passeront sous l'autorité de la Ville, notamment les contractuels qui verront leur pouvoir de verbalisation renforcé.

Benoît SOLES souligne que Les Républicains ne conteste pas le volet de la fusion Ville/département ni le transfert des compétences, mais la fusion des arrondissements pose davantage problème. En effet, le découpage actuel des arrondissements traduit une réalité historique des petits arrondissements. Ainsi, le 1er arrondissement de Paris, qui n'a plus qu'un élu au Conseil de Paris, pour des raisons purement arithmétiques, ne voit plus représentée sa densité historique, culturelle, sa densité d'activités. Le conseil constitutionnel a trop pris en compte les chiffres sans faire grand cas de la réalité historique et de la réalité parisienne.

Pierre AIDENBAUM souligne l'importance de l'équité électorale. Il rappelle que le redécoupage des circonscriptions électorales pour les législatives a été menée sous la présidence de M. Sarkozy, pour ces mêmes raisons d'équité de la représentation (moins de 20 % d'écart de population entre deux circonscriptions). Les critiques lui semblent donc circonstanciées.

Il rappelle que certains groupes politiques souhaitent pousser plus loin encore la logique des regroupements d'arrondissements - notamment 5e-6e et 7e-8e - pour achever l'équilibrage.

11. 2016 DLH 90 Transfert, par Paris Habitat OPH, de 59 structures collectives à la société anonyme « l'Habitation Confortable ».

Gauthier CARON-THIBAUT présente une délibération très technique. Il rappelle que Paris Habitat dispose dans son parc d'immeubles à vocation traditionnelle pour de l'hébergement familial classique, mais aussi des immeubles hébergeant des établissements sociaux et médico-sociaux. Les modes de gestion de ces deux types d'habitation ne sont pas les mêmes : pour gagner en efficacité, Paris Habitat a proposé à la Ville de Paris de spécialiser une de ses filiales appelée l'Habitation confortable, qui optimiserait la gestion, la récupération des loyers, les achats, etc.

La délibération est présentée au Conseil d'arrondissement du 3e parce que le foyer Marie Laurencin de la rue du Temple est concerné par ce transfert. Le foyer est loué à l'Oeuvre Falret et accueille des adultes en situation de handicap psychique.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12. 2016 DLH 189 Location de l'immeuble 6-8, rue de la Corderie (3e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

Gauthier CARON-THIBAUT indique que la mairie exerce une veille forte sur toutes les cessions d'immeubles de l'arrondissement. La Ville de Paris est informée de toutes les ventes en préparation, et des ventes en cours dont le prix d'achat est compatible avec le financement du logement social. La Mairie fait part à la Ville de Paris de son très fort souhait d'acquérir ces im-

meubles. Deux occasions se sont présentées presque simultanément. Le 6-8, rue de la Corde-rie est un immeuble de 1 600 m², il a été acheté au prix de 9,2 M€. Le 65 rue Meslay est un immeuble de 955 m², qui a été acheté au prix de 5,8 M€.

Les deux adresses ont été transférées au bailleur social RIVP. Elles seront transformées en logement social et une délibération de financement du programme sera présentée au Conseil dans les mois à venir.

Marie-Laure HAREL rappelle que les opérations s'inscrivent dans un programme de futurs logements sociaux qui est contraire à la mixité sociale telle que Les Républicains l'entendent. En effet, il y aura 2/3 de PLAI et 1/3 de PLUS, or Les Républicains souhaitent accorder plus de place aux classes moyennes et aux étudiants, presque toujours absents des programmes de logements sociaux. Elle s'abstiendra donc.

Pierre AIDENBAUM se réjouit de ne pas avoir la même vision de la mixité sociale que Les Républicains. Il propose que l'intervention de Madame HAREL se fasse plutôt au moment de la présentation en Conseil de la répartition des logements. La délibération porte sur une préemption d'immeubles en partie vides. L'opération sert donc d'abord à réaliser des travaux de mise en conformité, ensuite à protéger les locataires d'une vente à la découpe, enfin à remplir les logements vides. L'intérêt de ces opérations est donc multiple et favorise le maintien de la mixité sociale du quartier.

Yves PESCHET rappelle que le taux de logement social dans l'arrondissement stagne à 6 %. Il regrette également la difficulté d'accroître ce taux dans le 16^e arrondissement ou d'y installer des personnes sans-abri.

Marie-Laure HAREL ne comprend pas pourquoi le débat se déplace constamment vers le 15^e ou le 16^e arrondissement. Elle rappelle qu'elle n'est pas responsable des agissements de tous les maires de droite.

Yves PESCHET réagit avec indignation et gravité au problème du déficit de logement social dans l'arrondissement, malgré tous les efforts entrepris depuis 20 ans. Les forces économiques œuvrent davantage dans le sens d'une homogénéisation vers le haut qu'en faveur d'une mixité harmonieuse de catégories sociales différentes. Il ne s'agit pas d'orchestrer le combat de classes, mais de permettre à toutes les couches de la population de vivre dans le 3^e. La question est très sérieuse et se pose à tous les élus, quelle que soit leur appartenance politique. Il estime donc Mme HAREL défend une position partisane, à l'image de certains de ses collègues des Républicains, qui rejoint une conception de classes du logement social.

Laurence HUGUES invite Mme HAREL à mesurer ses propos lorsqu'elle commente les réactions des uns et des autres. Elle rappelle l'engagement commun au sein de la majorité en faveur de la mixité sociale dans l'arrondissement. La réalité de terrain est difficile au regard de l'état de la spéculation immobilière et de la tension du marché. Encourager les plus pauvres et les familles à pouvoir habiter dans le 3^e est un enjeu de solidarité et de bien-être pour tous. Elle estime que la question des étudiants est traitée avec beaucoup d'esprit d'innovation dans le 3^e, permettant des cohabitations dans le logement social.

Elle indique que sa conception de la mixité sociale est celle d'une mixité réelle, incluant classes moyennes et classes en difficultés.

Benoît SOLES s'intéresse à la question du financement. Un rapport de la Cour des Comptes pointe le fait que le budget de la Ville de Paris est bouclé grâce aux avances de loyer cumulées sur les baux emphytéotiques. La Mairie de Paris demande en effet à ses bailleurs sociaux de payer d'avance plusieurs années de loyer, voire l'intégralité du bail emphytéotique. Il estime toutefois que ce subterfuge n'est qu'une ruse à un coup, qui induira un manque à gagner dans les budgets des années suivantes. Il s'inquiète de cette perspective.

Gauthier CARON-THIBAUT répond que le point soulevé par M. SOLES est d'ores et déjà clarifié avec la Cour des Comptes. Il rappelle que cette pratique est répandue dans d'autres secteurs d'activité et il est normal que la puissance publique puisse y avoir recours également. Il rappelle que la gestion des logements sociaux est une gestion de bon père de famille, sans prise de risque inconsidérée. Les bailleurs sociaux s'appuient en effet sur de dispositifs juridiques qui assurent la rentrée des loyers, même en cas de difficulté financière du locataire. La garantie universelle des loyers fait partie de ces dispositifs et Gauthier CARON-THIBAUT rappelle l'opposition de M. SOLES à la mise en place de cette garantie.

L'avance de loyer permet à la Ville d'utiliser la visibilité dont le bailleur social dispose en interne sur ses comptes. Il n'est donc pas anormal que la Ville puisse en bénéficier pour son propre budget.

Gauthier CARON-THIBAUT souligne que l'abstention des Républicains sur ces dossiers est un signal négatif envoyé aux foyers et aux familles qui occupent ces logements. Les Républicains manifestent par leur vote une indifférence à l'avenir de ces familles dans le 3e arrondissement. Les Républicains devraient maintenir leur position antérieure, à savoir voter favorablement la délibération primitive, puis discuter sur la délibération de financement.

Il rappelle, en ce qui concerne la répartition des logements, que la règle appliquée est de l'ordre de 30% PLAI, 40% PLUS, 30% PLS, avec des aménagements au cas par cas en fonction du besoin de financement.

Il souligne que Les Républicains plaident toujours en faveur de l'augmentation du logement intermédiaire. Toutefois, les étudiants, les retraités, les instituteurs ne font pas partie des classes pouvant prétendre à du logement intermédiaire. Les conventionnements que choisit la majorité municipale correspondent au contraire à 80% de la population parisienne.

Marie-Laure HAREL indique que les étudiants entrent dans une catégorie particulière qui ne répond pas aux mêmes critères de ressources. À l'invitation de M. CARON-THIBAUT, elle accepte de voter la délibération, mais assure qu'elle maintiendra son opposition sur la ventilation des logements.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

13. 2016 DLH 197 Location de l'immeuble 65, rue Meslay (3e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote sans nouveau débat.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

14. 2016 DLH 209 Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'il s'agit d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour des emprunts contractés par la RIVP pour des locaux commerciaux en rez-de-chaussée des immeubles. La gestion se tourne de plus en plus vers le commerce de proximité, en accord avec les efforts fournis en faveur de la diversité commerciale dans l'arrondissement. Le local concerné est situé au 60 rue Notre-Dame-de-Nazareth.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

15. 2016 DU 188 Cession à SNL-Prologues de 7 lots de copropriété situées 4 rue Saint-Anastase (3e), 12 rue des Nonnains d'Hyères et 6 rue des Rosiers (4e)

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle que la mairie du 3e arrondissement s'est battue pour éviter la vente aux enchères de logements possédés par la Mairie de Paris en diffus. Au 4 rue Saint-Anastase, la mairie possède un F2 de 30 m², qui sera vendu au bailleur SNL-Prologues qui en fera un logement d'insertion. La Mairie émettra le souhait auprès du bailleur que le locataire de ce logement vienne du 3e arrondissement.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée.

16. 2016 DDCT 104 Subventions fonds du Maire (10 040 euros) à 2 associations (3e)

Nicole BISMUTH-LE CORRE annonce que les fonds du Maire (provenant des quêtes de mariage, des dons spontanés et des droits de tournage et de mise à disposition des locaux municipaux) seront affectés à deux associations. Le Comité des fêtes et d'animation du 3e arrondissement recevra un montant de 5040 euros. Son rôle est d'animer, de développer et de coordonner au sein du 3e arrondissement toute action, manifestation culturelle, social ou sportive. Cela se traduit par le spectacle de fête de fin d'année au Cirque d'hiver pour tous les enfants scolarisés dans le 3e, le nouvel an chinois, le bal du 13 juillet, la brocante, dont la brocante pour les enfants qui est totalement gratuite, etc.

Gauthier CARON-THIBAUT indique que le reste de la somme est attribué à Autisme 75. Philippe JOSPIN, président de l'Association, a été reçu par le Maire et Gauthier CARON-THIBAUT. L'association gère l'institut médico-éducatif de la Cour de Venise, qui accueille des jeunes adolescents en autisme sévère. La limitation des subventions accordées par les pouvoirs publics remettait en cause l'activité de l'association au sein de l'école Turenne le samedi matin (le « tout petit club »). Il s'agit d'accompagner les enfants autistes dans des activités de loisirs adaptées (un adulte par enfant) et de permettre aux parents de prendre un moment de répit dans le week-end. La municipalité s'est engagée à fournir une subvention conséquente et à organiser une levée de fonds. Cela a pris la forme d'un concert organisé à la Mairie ; un chapeau a circulé à la fin du concert et a permis de récolter environ 3000 euros, intégralement reversés à l'association. Le « tout petit club » est donc pérennisé.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

17. 2016 DDCT 42 États spéciaux d'arrondissement - détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017

Laurence GOLDGRAB indique que les critères retenus pour le cadre de référence sont une part fixe de 35 000 euros et une part variable en fonction des mêmes éléments qu'en 2016. Au terme des calculs, la dotation d'animation pour le 3e arrondissement s'élève à 119 184 euros. Une mesure d'ajustement sera mise en place pour garantir une stabilité par rapport à 2016. La part variable s'établit à 138 138 euros. Les crédits de fonctionnement destinés aux conseils de quartier représentent 13 224 euros, soit 3 306 euros par conseil.

En ce qui concerne la dotation de gestion locale, l'accord doit être ouvert avec la Mairie de Paris. Après des échanges cordiaux, une proposition sera soumise au prochain conseil d'arrondissement.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

18. 2016 DDCT 43 États spéciaux d'arrondissement - délibération cadre-investissement 2017

Laurence GOLDGRAB explique qu'il s'agit de la même délibération, concernant cette fois les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité. La délibération est reconduite chaque année et permet d'engager la section d'investissement de l'état spécial au-delà du périmètre des équipements de proximité, dont la liste actualisée sera approuvée dans la délibération suivante.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

19. 2016 DDCT 44 inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017

Laurence GOLDGRAB indique que les deux délibérations sont liées mais doivent être votées séparément. La liste des équipements de proximité diffère de celle de 2016 en trois points : création de la jardinière verticale du 117 rue du Temple ; suppression de la jardinière verticale rue Béranger, prévue en 2016 mais techniquement non réalisable ; changement de nom du jardinet de la place René-Vivien, ex-jardinière de l'angle des rues des Haudriettes et du Temple.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

20. 03-2016-88 Inventaire des équipements 2017 dont le Conseil du 3e arrondissement a la charge

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

21. 2016 DAC 2 Subvention (13 000 euros) et convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

Laurence GOLDGRAB explique que la subvention est destinée à l'achat de 40 sièges. Elle s'ajoute à la subvention de fonctionnement, fixée à 970 000 euros, soit 983 000 euros pour 2016, dont 13 000 euros de subvention d'équipement.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

22. 2016 DAC 296 Conventions avec l'Académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre, XIIIe et XVIIIe relatives aux classes à horaires aménagés musique

Laurence GOLDGRAB rappelle l'engagement de la Ville en faveur d'une politique d'accès à l'enseignement de la musique. Dans le cadre de cette politique, afin de toucher de nouveaux publics, la Ville de Paris a souhaité initier la création, en partenariat avec l'Éducation nationale, de classes à horaires aménagés de musique (CHAM) qui s'inscrivent dans un esprit de mixité sociale et culturelle, et dans un renforcement des liens entre deux établissements de proximité, l'école élémentaire ou collège et le conservatoire.

Il s'agit d'une reconduction de dispositif actif depuis 2010. Le dispositif CHAM concerne dans le 3e les écoles élémentaires Saint-Merri, Renard et le conservatoire du centre.

Benoît SOLES s'abstiendra sur cette délibération, parce que l'intention des CHAM est bonne et les Républicains la soutiennent, mais en tant que ce dispositif marque le début de la réforme des conservatoires, elle rappelle la réforme des centres d'animation qui vient d'être menée. La volonté d'ouvrir les conservatoires à différentes classes de population est bonne, mais elle se réalise au détriment de la qualité de l'enseignement de la musique. En effet, le nombre d'élèves augmente sans que le nombre de professeurs évolue. Les groupes d'apprentissage seront donc plus nombreux. Cette façon de faire ne convainc pas Les Républicains qui votent contre l'esprit de la réforme.

Laurence GOLDGRAB regrette une confusion entre les deux délibérations.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée.

23. 2016 DAC 691 Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris, dans le cadre de la réforme.

Laurence GOLDGRAB précise qu'il s'agit d'une convention confirmant les engagements pris devant le conseil de Paris ; elle propose une réforme de l'organisation des conservatoires, dans le but d'accroître le nombre de places disponibles, de diversifier le profil des élèves, notamment par le renforcement des liens avec l'école ou la création de nouvelles filières collectives, ainsi que le développement de partenariats avec des structures associatives locales.

Pour mieux répondre à ces objectifs, des liens sont tissés par certains conservatoires avec des acteurs du champ social. La délibération concerne justement les associations avec lesquelles ces liens sont établis. Pour le 3e arrondissement, il s'agit du centre social.

Laurence GOLDGRAB rappelle que la réforme a été adoptée au terme de deux ans de travail, mené conjointement par toutes les parties prenantes : les équipes pédagogiques des conservatoires, les groupes politiques du Conseil de Paris, les mairies d'arrondissement, les parents d'élèves, etc. Elle rappelle le soutien de la majorité à cette réforme. La majorité souhaite au contraire renforcer l'accès des enfants aux conservatoires, en leur offrant de nouveaux leviers d'expression et d'émancipation. Elle rappelle que 3000 places ont été créées sous la seconde mandature, par l'ouverture de trois nouveaux équipements. La création de 3300 places est prévue d'ici 2020, notamment par l'ouverture des conservatoires Mozart et des équipements du 14e arrondissement.

Laurence GOLDGRAB rappelle que tous les groupes ont soutenu la demande de mise en place de partenariats. Cette demande voit aujourd'hui sa concrétisation. L'ouverture des conservatoires se réalise au travers de ces partenariats, notamment avec les centres sociaux, les foyers, les espaces jeunes, les centres de prévention. Elle estime qu'il s'agit d'une évolution positive et demande au conseil de l'approuver.

Benoit SOLES rappelle que la réforme a soulevé des protestations assez importantes de la part des professeurs de musique. Il indique avoir entendu au Conseil de Paris, pour avoir assisté aux séances, les doutes émis quant à cette réforme. Il persiste à penser que la volonté de lier l'apprentissage de la musique dans un centre d'animation ou dans un centre socio-culturel avec l'apprentissage dans un conservatoire qui a une vocation d'excellence provoquera un abaissement général de la qualité de l'enseignement. Il proteste contre ce mouvement de baisse.

Dans les conservatoires, il n'y aura pas suffisamment de créations de postes pour répondre à la demande sans abaisser la qualité de l'enseignement. La preuve en est la suspension (et la disparition programmée y compris dans les conservatoires) de l'enseignement individuel si important pour mener les meilleurs élèves vers le meilleur niveau.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à la majorité.

24. 2016 DAC 708 Subventions de 40 000 euros et avenants à deux associations pour la mise en place de résidences d'artistes dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Pierre AIDENBAUM : Donc, ça n'est pas pour de grands artistes, ça n'est pas pour l'élite, c'est pour des gens de la grande exclusion. Peut-être faut-il ne pas s'en occuper non plus ?

Laurence GOLDGRAB indique que la délibération concerne dans le 3e arrondissement la Maison de la Poésie pour 20 000 euros. La subvention permettra à la Maison de la Poésie de développer sa résidence d'artistes dans un des centres du SAMU social. Ces dispositifs prévoient la présence d'un artiste sur le site, un nombre d'heures défini pour travailler avec les résidents et une restitution à l'été 2017 invitant les familles et personnels des centres.

Benoît SOLES : Monsieur le Maire, je suis, vous le savez, un garçon plutôt mesuré et plutôt sympathique. Enfin, vous en penserez ce que vous voudrez, mais je suis très choqué par ce que vous avez dit, comme ça, un peu entre vos lèvres, avant la prise de parole de Madame GOLDGRAB. Vous avez dit - et je tiens à ce que ce soit écrit dans le procès-verbal -, vous avez dit : « Alors maintenant, on va parler de la grande exclusion, et comme ça, ça sera différent de l'élite... »

Pierre AIDENBAUM : Oui, oui, je persiste !

Benoît SOLES : Dans cette phrase que vous avez dite, et dans laquelle vous persistez, vous semblez dire - parce que vous me citez, enfin vous m'évoquez...

Pierre AIDENBAUM : Si vous l'avez pris pour vous, c'est autre chose...

Benoît SOLES : Non, parce que vous l'avez dite en pensant à moi, et je vais vous dire pourquoi. Parce que vous pensez que, quand je parle de l'élite (d'un élève en classe de musique), je pense aux riches. Mais Monsieur le Maire, être un élève doué, ce n'est pas être un élève riche. C'est être un élève doué !

Pierre AIDENBAUM : Est-ce que vous voulez parler de cette subvention, s'il vous plait, et ne pas revenir sur le précédent ? Parce que, sinon, on ne terminera pas. Vous avez demandé que ce soit noté, et je suis très heureux que ce soit noté dans le procès-verbal. J'ai quand même le droit de dire des choses.

Benoît SOLES : Oui, vous avez le droit de dire, et moi j'ai le droit de répondre ce que je veux. Vous m'avez taxé d'élitisme.

Pierre AIDENBAUM : Voulez-vous revenir sur cette délibération, et pas sur une autre.

Benoît SOLES : Oui, sur cette délibération, vous m'avez empêché de répondre. Vous avez parlé de moi et vous m'empêchez de répondre ! Quand même, j'espère que ce que j'ai voulu dire a été clairement compris, même si vous m'avez empêché d'aller au bout de ma pensée.

Sur la délibération présente, en ce qui concerne cette action, nous votons favorablement.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

25. 2016 DPA 48 Théâtre de la Gaîté Lyrique 75003 Paris - Marché de travaux - Indemnisation d'un particulier.

Laurence GOLDGRAB précise qu'il s'agit de désordres matériels causés par les travaux de restructuration, et de troubles de jouissance en raison des nuisances sonores pendant les travaux. Le montant de l'indemnisation proposé par la Ville de Paris à M. et Mme SERVONNA est de 19 901,05 euros TTC. Il a été accepté par ces derniers. La délibération porte sur l'accord de principe de l'indemnisation et l'autorisation accordée à la Maire de Paris de signer la transaction correspondante.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

26. 2016 DAE 159 Mission Vital Quartier 1 confiée à la SEMAEST - Compte-rendu de l'exercice 2015.

Pierre AIDENBAUM rappelle que le compte rendu de l'exercice fait aussi l'objet d'une réunion annuelle de présentation.

Nicole BISMUTH-LE CORRE indique que la SEMAEST a été lancée par la Ville de Paris dans un souci de diversité commerciale et de préservation des commerces de proximité. L'exercice Vital Quartier a été inauguré en 2004 et clos en 2013. Par un avenant à la convention, l'exercice a été prolongé de deux ans, 2014 et 2015.

Le bilan 2015 s'avère conforme, les remboursements sont presque achevés. Il reste un remboursement de 1 M€ qui sera effectif en 2016. Tous les locaux du 3e arrondissement ont été vendus, soit aux locataires, soit à la financière.

Marie-Laure HAREL s'abstiendra sur ce point. Elle estime en effet que le contenu du compte rendu est critiquable. Elle souligne notamment que la diminution des mono-activités sur le secteur Beaubourg-Temple est relative : il reste encore beaucoup de grossistes. Par ailleurs, la SEMAEST doit aussi s'intéresser aux secteurs dont la diversité commerciale est dévitalisée ; le quartier Jeune rue-Notre-Dame-de-Nazareth-Volta-rue du Vertbois devrait donc figurer dans les secteurs à accompagner.

Pierre AIDENBAUM regrette que Marie-Laure HAREL n'ait pas été présente au compte rendu de la SEMAEST. Il l'invite à la prochaine réunion qui se tiendra en début d'année 2017. Il rappelle que le quartier Beaubourg-Temple compte 30 % de moins de commerces de gros qu'avant le début de l'opération Vital Quartier. La municipalité a elle-même acheté 53 lieux, essentiellement concentrés dans ce quartier et dans celui de Volta-Vertbois. Cette évolution est visible à l'œil nu en se promenant dans le quartier. L'opération Vital Quartier a donc été très efficace.

En ce qui concerne les dépôts, **Pierre AIDENBAUM** rappelle que la législation est stricte. Il indique que le nombre de dépôts a beaucoup diminué. Les dépôts en étage ont presque entièrement disparu, victimes de la pression immobilière, et ont pour la plupart été transformés en locaux d'habitation. La préfecture de police a par ailleurs réalisé de nombreux contrôles,

entraînant parfois la fermeture. Par conséquent, entre 80 et 90 % des grossistes du 3e arrondissement disposent désormais de dépôts à Aubervilliers. Cela a diminué le nombre de gros camions arrivant directement du Havre ou de Rotterdam pour des livraisons. L'amélioration de la vie de quartier est donc très nette. Le nombre de maroquiniers a diminué au profit de la bijouterie « fantaisie », les vitrines ont gagné en qualité visuelle. La diminution des nuisances a par ailleurs globalement bénéficié à l'activité économique du quartier.

Pierre AIDENBAUM se prononce en faveur d'une diversité de l'offre commerciale dans cette zone, soulignant qu'il ne souhaite pas voir proliférer les galeries d'art à l'exclusion d'autres activités. Il rappelle à ce propos que la mairie a un droit de regard sur les bas d'immeuble quand elle achète un immeuble, ce qui augmente l'intérêt de ce genre d'opérations. Toutefois, le rachat d'un local implique que le local soit en vente. Or, dans le quartier Vertbois, quelques propriétaires se partagent un très grand nombre de bas d'immeuble. La mairie n'a donc pas la possibilité d'intervenir plus qu'elle ne le fait déjà.

Pierre AIDENBAUM insiste sur la nécessité pour Marie-Laure HAREL d'assister aux réunions de présentation de l'exercice de la SEMAEST. Il souligne que, dans les locaux qui ont été rachetés au cours de l'opération, les commerçants ont été exemptés de droits d'entrée et ont eu la possibilité de racheter les murs de façon prioritaire. En cas de refus du locataire d'acheter, les murs sont achetés par une financière dont le capital est détenu par la CDC.

Nicole BISMUTH-LE CORRE ajoute que le bilan qu'elle vient de présenter est le dernier, puisque l'opération est en voie de se clore. Elle souligne à quel point l'opération a été bien menée et combien les protections mises en place permettent de garantir la diversité commerciale.

Laurence HUGUES prend la parole tout à la fois comme élue, riveraine et écologiste. Elle souligne à quel point la mono-activité des grossistes était difficile à vivre pour les riverains. L'effet de l'opération a été très positif sur la circulation, sur la réduction de la pollution et des nuisances sonores. Les grossistes restants accueillent principalement des *showrooms* et l'évolution engagée devrait se poursuivre.

Elle rappelle que des critiques ont été émises en temps utile, mais que le bilan à ce jour ne peut qu'être salué. **Laurence HUGUES** s'interroge toutefois sur l'avenir. Elle craint l'émergence d'une nouvelle mono-activité, celle du commerce de luxe. Pour répondre à ces inquiétudes, elle estime nécessaire de relancer une réflexion sur les outils qui peuvent être mis en œuvre pour encourager l'implantation d'autres types de commerce, mais aussi de locaux associatifs et de locaux de l'économie sociale et solidaire. En effet, il existe peu d'immeubles neufs de bailleurs qui permettraient à la municipalité d'avoir accès à des locaux en rez-de-chaussée.

Laurence HUGUES souligne la mise en place d'un nouveau programme pour d'autres quartiers de Paris, notamment le 4e arrondissement. Avec le projet de réunion des 4 premiers arrondissements de Paris, la transformation de la rue des Archives en rue de commerce très haut de gamme, si elle a un impact positif en termes touristiques, peut avoir aussi des impacts très négatifs sur les commerces de proximité et sur des activités moins rentables. Les outils juridiques doivent donc être adaptés à la situation, notamment pour faciliter la préemption de

locaux commerciaux. Le 3e arrondissement ne sera pas intégré dans l'ensemble des quartiers prioritaires pour favoriser la diversité commerciale, mais la réflexion sur ces enjeux mérite toutefois d'être poursuivie.

Pierre AIDENBAUM soumet l'approbation du compte-rendu au vote.

La délibération est approuvée.

27. 2016 DFPE 55 Subventions (4 245 053 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

Nicole BISMUTH-LE CORRE précise qu'il s'agit de trois délibérations sur des subventions pour des crèches associatives. Elle rappelle que des conventions sont signées tous les trois ans entre la ville de Paris et les crèches associatives. Ces conventions viendront à échéance le 31 décembre 2016. Elles fixent les engagements réciproques de la Ville et des associations. Les conventions insistent particulièrement sur l'accueil des enfants tous les jours de la semaine, la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil, l'engagement de l'association d'optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Nicole BISMUTH-LE CORRE ajoute que pour l'année 2016, la subvention totale pour les 16 crèches de l'association ABC Puériculture est de 4 245 053 €. Le montant concernant le 3e arrondissement se porte à 169 841 €, pour la structure multiaccueil Le Temps des ours, située 8 rue de Montmorency.

Les avenants à la convention fixent le montant de la subvention, mais aussi les taux de fréquentation (75 %) et d'occupation (95 %).

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

28. 2016 DFPE 24 Subventions (3.854.542 euros) et avenants à l'association Crescendo (11e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

Nicole BISMUTH-LE CORRE présente la délibération concernant l'association Crescendo, regroupant 17 établissements pour un montant de 3 854 000 €. Dans le 3e arrondissement, le montant concerné est de 181 841 € pour l'établissement Enfance et découverte situé 33-

35 boulevard du Temple. Les taux de fréquentation et d'occupation sont fixés respectivement à 95 et 77 %.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

29. 2016 DFPE 185 Subventions (302 504 euros) et avenants n° 3 à l'association Les Petits du Canard (3e) pour ses 2 établissements de la petite enfance.

Nicole BISMUTH-LE CORRE présente la délibération concernant l'association Les Petits du Canard, pour un montant global de 302 000 €. Les deux établissements concernés sont le Petit Thouars de la rue Charlot pour un montant de subvention de 129 000 € et la Crèche Saint Martin pour une subvention de 173 000 €. Les taux de fréquentation et d'occupation sont fixés respectivement à 95 et de 75-78 %.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

30. 2016 DFPE 240 Signature d'une convention de partenariat entre l'association Restaurants du cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris.

Nicole BISMUTH-LE CORRE rappelle que cette convention est reconduite pour la huitième année consécutive. Il s'agit d'une opération de recueil de dons en faveur de la petite enfance. Pour l'année 2015, les dons ont représentés 603 sacs de 100 L, dont 365 récoltés dans les établissements municipaux et le reste dans les mairies. Le partenariat est reconduit, la société SODEXO étant en charge de la logistique de l'opération. La période de collecte a été fixée du 28 novembre au 2 décembre 2016.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

31. 2016 DASC0 119 Caisse des écoles (3e) - Subvention (29 058 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

Yves PESCHET indique que la délibération ne porte pas sur la convention principale relative à la fourniture de repas, mais sur une convention complémentaire qui vise à valoriser les efforts réalisés en faveur de la qualité et de la diversité des repas. Une convention d'objectifs pluriannuelle est approuvée par le conseil municipal. En ce qui concerne le 3e arrondissement, la convention s'est traduite par la mise en place d'une part de 51 % de nourriture bio dans l'alimentation des enfants, contre une moyenne parisienne située à 26 %.

L'effort va se poursuivre, notamment sur le traitement des déchets alimentaires. Une expérience a été mise en place à l'école Béranger : il s'agit d'une collecte différenciée et d'un traitement des déchets alimentaires. Le processus sera doublé en 2016-2017 dans une autre école avant généralisation si l'expérience est satisfaisante. Il s'agit d'augmenter la rigueur dans le tri avant de généraliser le processus.

Les deux subventions de 22 941 €, au titre de l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires, et de 6 117 €, au titre de l'amélioration de la qualité du service et de la formation des personnels, sont affectées à cette opération. La directrice travaille avec ces personnels, qui se trouvent engagés dans un processus qui leur plaît, qui les valorise et met en avant leurs compétences.

Yves PESCHET rappelle que 92 % des élèves des écoles du 1er degré déjeunent au restaurant scolaire.

Pierre AIDENBAUM estime que la restauration scolaire s'est beaucoup améliorée, tant au niveau de la qualité des repas que de la présentation. Les réactions familiales confirment son point de vue.

Laurence HUGUES salue les efforts qui ont été faits dans l'augmentation de la part du bio, dans le cadre du programme « alimentation durable » de la Ville de Paris. Les efforts fournis pour lutter contre le gaspillage scolaire ainsi que pour fournir des repas végétariens doivent être salués, même si, sur ce dernier point, les écologistes attendent davantage, non pas pour des raisons idéologiques, mais au regard de l'impact sur le climat que peut avoir une alimentation trop carnée. Elle espère que ces efforts seront poursuivis dans les années à venir.

Marie-Laure HAREL indique que le groupe Les Républicains vote favorablement les deux délibérations concernant la restauration scolaire. Elle souligne la belle performance du 3e arrondissement quant à la part de bio dans les repas scolaires. Elle émet toutefois une crainte quant à l'avenir, puisque l'exécutif parisien prévoit une réforme de centralisation des budgets de

restauration scolaire des Caisses des écoles, ce qui compliquerait les achats, diminuerait les possibilités de recourir à des circuits courts, et nuirait à la qualité du service et de ses usagers.

Pierre AIDENBAUM explique que les Caisses des écoles parisiennes connaissent pour certaines des problèmes. Celle du 3e arrondissement est extrêmement bien gérée par sa directrice, mais ce n'est pas le cas partout. La réforme servirait à rationaliser la gestion des caisses des écoles. La réforme ne vise en aucun cas à soustraire les caisses des écoles au contrôle des municipalités.

Yves PESCHET ajoute que la meilleure façon de défendre les intérêts des habitants du 3e est de maintenir la bonne gestion de la Caisse des écoles de l'arrondissement, afin de pouvoir maintenir l'organisation actuelle. Par l'excellence du service et de la gestion des relations humaine, le 3e arrondissement peut faire la preuve du bon fonctionnement de son système.

Il ajoute que les critiques concernant la restauration scolaire sont entendues et que la municipalité y répond en organisant des déjeuners avec les parents à des dates non annoncées.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

32. 2016 DJS 259 Signature de conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017.

Patrick BADARD indique qu'il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer des conventions avec les Caisses des écoles afin d'assurer la restauration des stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires dans le cadre des écoles municipales des sports. Cette délibération ne concerne pas pour l'instant le 3e arrondissement qui ne dispose pas d'école des sports.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

33. 2016 DPA 52 Réhabilitation avec extension en sous-sol du Carreau du Temple (3e) – Marché de travaux – Indemnisation de la société ELIEZ

Christine FREY rappelle que pour mener à bien les travaux du Carreau du Temple, 19 lots de travaux tous corps d'Etat ont chacun donné lieu à un marché distinct. Le lot peinture avait été attribué à la société ELIEZ qui adresse aujourd'hui à la Ville de Paris des demandes portant sur des travaux d'amélioration non prévus à l'origine pour un montant total de 27 682 euros, et sur des travaux de peinture complémentaires pour un montant de 27 759 euros.

La Ville de Paris, en tant que maître d'ouvrage, ne conteste pas ces demandes, il est donc proposé d'approuver l'indemnisation de la société ELIEZ, à hauteur de 55 441,93 euros.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

34. 2016 DU 152 Classification des nouvelles voies au titre des droits de voirie (3e).

Christine FREY explique que les montants des droits de voirie perçus pour les objets prenant appui sur le domaine public (étalages, terrasses, palissades) sont fixés en fonction du niveau de classement attribué à la voie concernée, en fonction de leur chalandise ou de leur attractivité. Les voies se distribuent en 4 catégories, la catégorie 1 étant la plus onéreuse. Depuis une délibération de mars 2011, une espace à domanialité publique inchangée a été nouvellement dénommé « esplanade André Tollet » place de la République. Il est proposé de lui attribuer la catégorie 2, comme la place de la République dans son ensemble.

Laurence HUGUES demande comment sont calculés les droits de voirie.

Christine FREY répond que le calcul tient compte d'un certain nombre de critères d'attractivité commerciale, de valeur commerciale. Ce barème est régulièrement revu et actualisé par la Direction des affaires économiques de la Ville de Paris.

Laurence HUGUES soulève certaines différences de droit assez étonnantes.

Christine FREY suggère qu'elle fournisse les emplacements exacts afin de comparer les catégories de voies concernées.

Pierre AIDENBUAM souligne que le quartier a beaucoup évolué et que certaines actualisations ont pris du retard. Il est possible que certaines voies aient conservé des catégories anciennes.

Marie-Laure HAREL demande si la nouvelle dénomination a un impact sur l'alourdissement des charges pour les commerçants du 3e.

Christine FREY indique que l'esplanade André Tollet se situe au milieu de la Place de la République et ne comporte pas d'emprise commerciale. Sa classification n'a donc pas d'impact financier.

Pierre AIDENBAUM indique le site SIMUTAX qui permet de calculer les droits de voirie. Il ajoute que les droits de voirie comme les impôts locaux à Paris sont parmi les plus bas de France.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

35. 2016 SG 25 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Déclassement et cession des volumes commerces du Barreau Nord/Sud de la voirie souterraine des Halles.

Christine FREY indique que le projet de réaménagement compte la restructuration des voies souterraines, et notamment celle du tronçon souterrain dit « barreau Nord-Sud ». Cette opération vise à restituer la continuité des cheminements piétons en surface en supprimant certaines entrées et sorties de tunnel, et à réduire la circulation de transit en fermant le tunnel à la circulation.

Lors de la séance des 15 et 16 décembre 2010, le Conseil de Paris a approuvé un protocole pour les échanges fonciers devant être passés, dans le cadre de l'opération de réaménagement du quartier des Halles, avec la Société civile du Forum des Halles. Ce sont 3545 m² de surfaces commerciales utiles dont il est demandé d'approuver la cession. Elles ont été déclassifiées après enquête publique et peuvent être cédées à un prix, validé par France Domaines, de 5 783 euros/m² soit un total de 20 559 275 euros HT.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée.

36. 2016 SG 28 Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Communication au Conseil de Paris du rapport d'activité de la Commission de règlement amiable des Halles et Nomination de la Présidente de la Commission.

Christine FREY rappelle que par délibération des 29 et 30 mars 2010, le Conseil de Paris a constitué une commission de règlement amiable, aux fins d'examiner les demandes d'indemnisation formulées par les entreprises situées dans le périmètre de l'opération, afin de leur éviter de recourir à une démarche contentieuse. Le périmètre concerné est celui délimité par la DUP de l'opération.

La commission consultative est constituée de 19 membres et elle est présidée depuis son origine par Monsieur COURTIN, président honoraire du tribunal administratif de Paris. Ayant pris un engagement sur plusieurs années, il a informé la Ville de Paris de son intention de ne plus exercer sa fonction de Président de la Commission. Sur les conseils de la Présidente du Tribunal administratif de Paris, la Ville de Paris a proposé la présidence à Mme VETRENOT, ex-présidente de la chambre d'urbanisme de la Cour administrative d'appel.

Christine FREY ajoute que le rapport d'activité de la Commission fait état au 30 juin 2016 de 58 dossiers enregistrés par le secrétariat. 31 dossiers ont été rejetés définitivement pour différentes raisons (hors périmètre, connaissance acquise, impossibilité pour la commission d'analyser la comptabilité de grandes enseignes, préjudices insuffisant, litige à traiter dans le cadre d'un contrat avec la Ville, etc.). 20 dossiers ont été rejetés en l'état, parce qu'ils nécessitent un supplément d'instruction. 6 recours ont été déposés devant le tribunal administratif.

Christine FREY souligne enfin que le conseil doit approuver une indemnité apparue après que la Commission a rendu son rapport. Il s'agit d'une indemnité transactionnelle au profit d'un commerce (Sweat Story) à hauteur de 5000 €.

Sylviane TROPPER indique que son groupe votera contre ce rapport, puisqu'il conteste les modalités de prise en compte de l'indemnisation de certains magasins, dont certains ont fermé définitivement et n'ont pas pu se réinstaller après leur dépôt de bilan. S'il est possible de voter point par point, Laurence HUGUES se prononcera en faveur de l'indemnisation du commerçant.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à la majorité.

37. 2016 SG 32 Approbation de deux Conventions constitutives de groupements de commandes, mutualisant les procédures d'achats en vue de la réalisation de prestations au sein du Nouveau Forum des Halles (1er).

Christine FREY indique qu'il s'agit de conventions permettant à la SEM Paris Seine de faire un groupement avec la SEM Paris Seine. Dans ce groupement, la SEM Paris Seine intervient d'une part comme gestionnaire des parties à usage collectif du secteur ouest des Halles, d'autre part comme maître d'ouvrage. Il est donc proposé de créer des groupements de commande entre ces deux pouvoirs adjudicateurs pour mutualiser les procédures d'achats et recourir au même prestataire.

Le but de la délibération est donc d'améliorer la rationalisation et l'efficacité des procédures d'achat.

Laurence HUGUES espère que les procédures d'achats prévoient des allotissements proportionnés à la possibilité de réponse des structures de l'économie sociale et solidaire, comme la régie de quartier Paris centre, qui est beaucoup intervenue sur le chantier des Halles et qui peine parfois à répondre à des appels d'offres du fait de leur caractère disproportionné.

Laurence HUGUES n'ignore pas que la mairie de Paris fournit un travail considérable sur cette question des appels d'offres et des achats responsables.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

38. 2016 DPE 40 Plan de relance du tri – Subventions (60 600 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif

Laurence HUGUES prend la parole au titre de l'éco-responsabilité et au nom de Benjamin DJIANE dont elle a le pouvoir. Ces subventions s'inscrivent dans le plan de relance du tri, élément de grande importance dans la perspective zéro déchet, dans le plan de développement de l'économie circulaire de Paris et du Grand Paris, dans les efforts de lutte contre le changement climatique.

Une série d'actions a été retenue dans le cadre de ces subventions. Trois associations sont concernées : Granil de France qui s'engage dans un plan d'actions « les jeunes s'engagent pour le tri » (certains lycées et collèges du 3e arrondissement sont intéressés par ces actions) ; Voisins Malins ; Pic Pic Environnement (ces 2 associations sont engagées dans d'autres arrondissements que le 3e).

Laurence HUGUES rappelle que dès le début de cette mandature, le 3e arrondissement a

marqué une avance dans le tri sélectif, notamment sur les plastiques. Au niveau français, les efforts à faire au niveau du tri restent considérables. En effet, si 8 Français sur 10 trient, mais seul 1 Français sur 2 le fait de façon systématique. Le développement de l'économie circulaire représente en outre un gisement d'emplois. Les nouvelles bornes de collectes de textiles installées en 2105 sur les boulevards entourant le 3e arrondissement ont permis la création de 1,5 emploi et l'économie d'un grand volume d'eau.

Laurence HUGUES rappelle que la campagne en faveur du tri ne doit pas faire perdre de vue l'autre objectif de réduction des déchets. Certains commerces dans Paris proposent du vrac, mais cette ligne d'action peut encore être développée.

Marie-Laure HAREL soutient ce point et affirme sa satisfaction, puisqu'elle a déposé plusieurs vœux en conseil de Paris pour favoriser le tri et la sensibilisation au tri, vœux qui ont reçu l'approbation générale. Le taux actuel de recyclage à Paris est de 15,9 %, ce qui est très éloigné de l'objectif de 50 % imposé par l'Europe et de la trajectoire zéro déchet de la Ville de Paris. Les Parisiens doivent en outre apprendre à mieux trier, puisqu'il reste encore un tiers d'erreur dans les bacs à tri.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

39. 2016 DFPE 234 Subvention (13.500 euros) à l'association « A l'adresse du jeu » (Montreuil 93) pour l'organisation d'un Festival du jeu des ludothèques parisiennes sur la Place de la République le 1^{er} octobre 2016

Quentin PICQUENOT indique qu'il s'agit d'une subvention à l'association qui anime l'aire de jeu qui se trouve sur la place de la République. La ville de Paris compte aujourd'hui 6 ludothèques dont celle-ci, la seule à ciel ouvert. Il s'agit en outre de soutenir et promouvoir les actions favorisant l'accès aux jeux en extérieur, valorisant son aspect social, culturel et pédagogique et reconnaissant le jeu comme un objet universel.

Les ludothèques se sont accordées pour organiser un festival du jeu qui est motivé sur cette subvention à hauteur de 13 500 euros. Le Festival verra le jour pour la première année le 1er octobre 2016.

Pierre AIDENBAUM indique que cette association fait un travail remarquable, amélioré par rapport à l'année précédente. Les jours de beau temps, l'affluence est très forte. De même, la piste de *skate-board* a beaucoup de succès et Pierre AIDENBAUM souhaiterait étudier la possibilité de prolonger l'autorisation de cet équipement.

Pierre AIDENBAUM soumet la délibération au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

40. V03-2016-90 Vœu relatif à la dénomination d'un espace Elie Wiesel dans le 3e arrondissement de Paris.

Pierre AIDENBAUM présente le vœu au nom de la majorité municipale. La Maire de Paris, dans une soirée hommage à l'Hôtel de Ville au lendemain de sa mort a annoncé qu'elle proposerait aux maires d'arrondissement de dédier un lieu au nom d'Elie Wiesel. Pierre AIDENBAUM propose donc ce vœu afin que le lieu soit choisi au sein du 3e arrondissement. Elie Wiesel est en effet un enfant de l'OSE (organisation de secours aux enfants) qui est venue en aide à des centaines d'enfants juifs rentrant des camps. Le siège de l'OSE était à Paris rue de Turenne. Elle a toujours un établissement dans le 3e arrondissement, consacré aux personnes souffrant d'Alzheimer.

Pierre AIDENBAUM n'a pas mentionné de lieu particulier. Il en discutera avec la Maire de Paris.

Pierre AIDENBAUM soumet le vœu au vote.

Le vœu est approuvé à l'unanimité.

41. Questions diverses

Pierre AIDENBAUM présente un point d'étape sur l'opération de la caserne des Minimes. Il rappelle que les gendarmes doivent quitter les lieux le 1er juillet 2017. Il se réjouit que la procédure mise en place au niveau du quartier pour réfléchir à l'occupation de la caserne ait fait émerger des pistes qui seront présentées le 13 septembre 2016. Outre la crèche et les logements, il existe en effet un espace central de 2000 m² et d'autres espaces disponibles.

Pierre AIDENBAUM annonce que l'audition de 5 cabinets d'architecture a été menée en sa présence la semaine précédente. Ils ont été retenus parmi les 80 candidatures. Après réception des dossiers des 5 concurrents, les dossiers ont été notés par la Commission des appels d'offre. Le lauréat sera désigné rapidement. A ce jour, deux candidats se distinguent, qui sont parmi les grands cabinets de la place parisienne. Il rappelle que les délais sont assez contraignants.

Il insiste sur la richesse des pistes ouvertes par les habitants. Les cabinets ont d'ailleurs eu communication des éléments de travail des groupes d'habitants. La réalisation par le cabinet lauréat sera suivie par la municipalité et les groupes de travail.

Pierre AIDENBAUM en réponse à une question de Benoît SOLÈS indique que les cabinets ont fait des propositions, les habitants aussi, notamment en termes de végétalisation, etc. Le dossier de l'architecte qui sera retenu pourra être amendé et modifié pour aboutir le projet. Un document sera réalisé pour reprendre les différentes propositions issues de la concertation.

Laurence HUGUES se réjouit de pouvoir avoir accès à ce document. Elle espère que les enjeux d'écoresponsabilité seront traités de manière satisfaisante.

Pierre AIDENBAUM indique que le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 24 octobre ; que l'ouverture du vote sur le budget participatif est fixée du 16 septembre au 2 octobre ; les gens qui le souhaitent peuvent voter en ligne, avec l'aide de l'EPN (espace public numérique), mais aussi en mairie d'arrondissement, à la bibliothèque Marguerite Audoux, au centre de santé Volta ainsi qu'au Carreau du Temple.

Il incite les membres du conseil à se reporter à l'agenda pour les autres événements.

La séance est levée.